

L'Europe est à un tournant.

En 2023, de nombreux et nombreuses employeur-euses ont réalisé d'énormes bénéfices qui ont entraîné l'inflation tout en comprimant les salaires réels des travailleur-euses. Aujourd'hui, les règles d'austérité de l'UE sont de retour et menacent de réduire les emplois, les salaires et les services. Alors que 73 % des citoyen-nes européen-nes anticipent que leur niveau de vie va baisser cette année, ces attaques contre les moyens de subsistance des travailleur-euses alimentent la montée de l'extrême droite à l'approche des élections européennes de 2024.

UNI Europa et le mouvement syndical européen, voix démocratique de millions de travailleur-euses et d'électeur-ices, tirent la sonnette d'alarme. Uni-es au sein de la CES et sous son manifeste *Offrir un accord équitable pour les travailleur-euses*, nous nous mobilisons à travers le continent pour que les élections européennes puissent contribuer à :

Accroître le pouvoir des travailleur-euses. Renforcer la négociation collective. Lutter contre l'austérité. Construire l'Europe sociale. Faire barrage à l'extrême droite.

Les 7 millions de travailleur-euses des services d'UNI Europa, employé-es dans des secteurs qui constituent l'épine dorsale de la vie économique et sociale en Europe, se battent pour un Parlement européen et une Commission qui donnent la priorité au bien-être de tous et toutes les travailleur-euses, de leurs familles et de leurs communautés. Ensemble, nous faisons donc campagne pour trois réformes fondamentales :

■ « PAS DE MARCHÉ PUBLIC SANS CONVENTION COLLECTIVE » – MODIFIER LE DROIT COMMUNAUTAIRE POUR DONNER LA PRIORITÉ AUX MARCHÉS PUBLICS SOCIAUX

Chaque année, les gouvernements et autres autorités publiques de l'UE dépensent un euro sur sept dans nos économies, soit deux mille milliards d'euros ou 14 % du PIB, pour l'achat de services, de travaux et de biens. La Commission européenne, en maintenant des règles défectueuses en matière de marchés publics, permet que trop de contrats publics soient attribués à des entreprises qui violent les droits des travailleur-euses, qui sont moins chères que leurs concurrents et qui fournissent des services de mauvaise qualité. L'UE et les États membres devraient plutôt utiliser leur pouvoir d'achat pour soutenir les travailleur-euses, soutenir les entreprises qui respectent les droits du travail et participer au progrès social.

UNI Europa demande que la législation européenne sur les marchés publics soit modifiée de manière à permettre, voire à exiger, que tous les niveaux de gouvernement – des municipalités aux institutions européennes – accordent la priorité aux contrats conclus avec des entreprises qui engagent des négociations collectives.

■ « 80% DES TRAVAILLEUR-EUSES COUVERT-ES PAR DES CONVENTIONS COLLECTIVES » – RENFORCEMENT DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE SECTORIELLE

Au cours du dernier mandat du Parlement européen, le mouvement syndical européen a remporté une grande victoire. A travers la directive sur les salaires minimums adéquats adoptée en 2022, l'UE fixe désormais l'objectif que au moins 80% des travailleur-euses dans toute l'Union Européenne soient couvert-es par une convention collective. Il s'agit d'un outil puissant pour inverser la tendance à la baisse de cette couverture dans l'UE – et revenir vers une société plus égalitaire, plus juste et plus stable. Cette année, de nombreux États membres de l'UE sont tenus de présenter des solutions dans le cadre de plans d'action nationaux. Étant donné que trois Européen-nes sur quatre en âge de travailler sont employé-es dans les secteurs des services, les États membres ne seront pas en mesure d'atteindre l'objectif de 80 % sans eux et sans conventions collectives sectorielles.

UNI Europa demande un cadre législatif et politique qui augmente la couverture de la négociation collective et le taux de syndicalisation dans les secteurs des services, et qui favorise la négociation collective multi-employeurs/sectorielle.

■ « FAIRE DU VOL DE SALAIRE ET DE LA LUTTE CONTRE LES SYNDICATS DES INFRACTIONS PÉNALES PASSIBLES DE LOURDES PEINES D'EMPRISONNEMENT » – AFIN DE DISSUADER RÉELLEMENT LES ENTREPRISES DE SE COMPORTEUR DE MANIÈRE RÉPRÉHENSIBLE

Les conventions collectives doivent couvrir davantage de travailleur-euses dans les secteurs des services et au-delà. Cependant, trop souvent, des employeur-euses sans scrupules empêchent illégalement les travailleur-euses de s'organiser dans un syndicat. Et trop souvent, ces employeur-euses ne tiennent pas compte des accords que les travailleur-euses ont obtenus grâce à leur syndicalisation. Le démantèlement de syndicats et le vol de salaires sont des infractions graves aux conséquences désastreuses pour les travailleur-euses, et non des délits mineurs. Pour montrer qu'elles respectent et protègent les travailleur-euses, les autorités publiques doivent les traiter comme tels. En décourageant le comportement criminel des entreprises, elles peuvent contrer l'attrait et les fausses promesses de l'extrême droite.

UNI Europa appelle à une approche coordonnée à l'échelle de l'UE afin d'appliquer correctement la législation et de poursuivre les directions pour vol de salaire et démantèlement de syndicats. Si la modification du droit pénal relève de la compétence des États membres, une coordination au niveau européen permettra de dissuader au maximum ce type de comportement criminel.

Nous demandons aux partis démocratiques et aux candidat-es de soutenir nos trois demandes – et de s'engager à en faire une réalité après les élections parlementaires européennes de 2024. Le Traité de l'UE stipule que l'objectif de l'UE est d'offrir « de meilleures conditions de vie et de travail ». Allons vers une Union européenne qui place les travailleur-euses au premier plan.

